Procédure d'urgence

PERSONNE ACCIDENTEE

Un accident se gère en 3 temps :

1- Identifier le danger

2- Protéger la personne sans s'exposer !

3- Avertir immédiatement l'Accueil 9 ou 05-34-32-39-00

En dehors des horaires d'ouverture de l'accueil, alerter les assistants de prévention :
Jérôme Silvestre 06 15 50 06 71
Jean-Marie Arpizou 06 78 81 00 87

En dernier recours, alerter les secours **SAMU : 15**

Message pour le SAMU:
- Adresse, lieu :
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE de TOULOUSE
Avenue de l'Agrobiopole
Commune : AUZEVILLE TOLOSANE
Situation : après le lycée Agricole

- Cause de l'accident ? .....

- Etat de la personne et âge ? .....

Attendez que l'on vous dise de raccrocher

Envoyer quelqu'un au-devant des secours.

Un défibrillateur est situé dans le Hall d'entrée de INP-AgroToulouse (ENSAT) - Bâtiment A, Suivre les instructions données par l'appareil

DEPART D'INCENDIE PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE

Incendie : => interdiction d'utiliser les ascenseurs !!!!

Uniquement si vous détectez un feu :

1. Percuter le boitier rouge « Alarme incendie » le plus proche

3. Rejoindre votre zone de regroupement sur le parking (plan affiché dans les salles)

Dès que l'alarme incendie retentit :

1. Faire évacuer la pièce
2. Fermer portes et fenêtres
3. Rejoindre votre zone de regroupement

Enseignants en présence d'étudiants (Cours, Travaux Pratiques, Travaux Dirigés...)

1. Faire évacuer l'ensemble des étudiants présents dans sa salle
2. Fermer les fenêtres et portes

4. Guider les étudiants vers le point de rassemblement (plan affiché dans les salles)

3. Ne jamais revenir en arrière

Pour sortir du bâtiment sous contrôle d'accès, percuter le boitier vert en cas d'évacuation incendie uniquement ou sortie libre bâtiment enseignement

PROCEDURE INCENDIE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERT

Procédure spécifique en cas d'incendie **et** en l'absence de personnel d'accueil dans l'école

Obligation pour l'organisateur de la manifestation de se rapprocher des assistants de prévention pour former l'encadrant extérieur aux consignes de sécurité et d'évacuation.

Uniquement si vous détectez un feu :

1. Percuter le boitier rouge « Alarme incendie » le plus proche
2. Utilisation des extincteurs sur un départ de feu

(uniquement si une formation extincteur a été suivie par vous-même)

3. Alerter les pompiers : au portable le **18 ou 112**

Tél. Assistants de prévention :

Jérôme Silvestre : 06 15 50 06 71

Jean-Marie Arpizou : **06 78 81 00 87**

Dès que l'alarme incendie retentit (utilisation ascenseur interdit):

1. Faire évacuer les locaux et rassembler les personnes aux points de rassemblement. (voir Annexe « consignes d'évacuation »)
2. Vérifier que les locaux soient vides
3. Fermer portes et fenêtres
4. Ne jamais revenir en arrière